



## **PLAN DE LA PRÉSENTATION**



- 1. Mise en contexte : Écogestes
- 2. Programme de soutien aux écogestes

······

- 3. Proposition
- 4. Impacts estimés
- 5. Indicateurs de succès
- 6. Prochaines étapes
- 7. Recommandations

#### MISE EN CONTEXTE – ÉCOGESTES

La Commission de développement du territoire, de l'habitation et de l'environnement, suite à un mandat du conseil municipal (CP-FIN-2017-013), souhaite proposer un programme de subvention aux écogestes

- Le Schéma d'aménagement et de développement révisé fixe une cible de réduction du taux d'émission de GES par personne à 38,8 % d'ici à 2051.
- La Politique environnementale vise la réduction de la consommation énergétique (Plan de réduction des GES).
- La Politique de l'habitation vise à encourager la participation aux programmes d'économie énergétique et écologique initiés par les gouvernements et par les distributeurs d'énergie.
- Objectifs des écogestes: Inciter un changement de comportement et renforcer des comportements écoresponsables.



#### **HISTORIQUE**

2008 : Adoption de la Politique environnementale

2013: Premier programme pour des gestes écoresponsables (couche lavable et barils de récupération d'eau de pluie)

2017 : Ajout d'un budget pour les écogestes lors de l'adoption du budget municipal 2018



#### PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉCOGESTES

Première année du programme de soutien aux écogestes : Conversion de fournaises au mazout et couches lavables Ville de Gatineau

- Limiter le nombre des écogestes pour faciliter le lancement du programme;
- Critères d'analyse :
  - Applicabilité et suivi (intégration dans un programme de subvention existant, ressources disponibles, financement, etc.);
  - Impact immédiat;
  - Soutien financier pour des secteurs et des groupes sociaux économiques ayant des revenus plus faibles.
- Couches lavables : en attente d'une entente de partenariat avec un organisme à but non lucratif œuvrant dans le soutien aux familles pour la gestion et le déploiement de l'aide financière.

#### **BUDGET**

- Budget de 150 000 \$ pour l'année 2020 (incluant les projets en cours)
- Pour les années subséquentes, le budget sera de 50 000 \$ annuellement.



## POURQUOI CET ÉCOGESTE ? Conversion du chauffage au mazout





Le mazout léger utilisé dans les bâtiments résidentiels:

- est 3 fois moins efficace que le gaz naturel et 5 fois moins que l'électricité;
- émet 45 % de GES de plus que le gaz naturel et 1 300 fois plus que l'hydroélectricité;
- Les secteurs visés sont ceux des zones identifiées au Programme de rénovation Québec (PRQ):
  - Visera un potentiel de 1 899 bâtiments pour un total de 2 843 logements
  - Ces zones regroupent des bâtiments dont une des sources de chauffage est le mazout;
- Selon Transition Énergétique Québec pour 3 990 participants au programme Chauffez vert dans la dernière année, cela a permis de réduire les GES de 29 749 tonnes éq. CO<sub>2</sub>/année. (Tous types d'habitation admissibles confondus)



## **Proposition**

# VILLE DE GATINEAU – PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE AU MAZOUT

- Le coût moyen pour le remplacement d'une fournaise est de 5 000 \$.
- D'autres villes au Québec (Laval, Victoriaville, Longueuil) contribuent avec une aide municipale complémentaire aux programmes de Transition énergétique Québec.
- Un maximum de 75 % de la facture des coûts des travaux sera remboursé (principe du premier arrivé, premier servi).



Territoire	Habitations	Travaux requis – démantèlement et	Montant de l'aide	Budget
assujetti	admissibles	d'installation	maximale	Disponible
Périmètre du Programme Rénovation Québec (PRQ)	<ul> <li>Unifamiliale</li> <li>Jumelée</li> <li>En rangée</li> <li>Duplex et</li> <li>Triplex</li> </ul>	Remplacement des systèmes de chauffage central (fournaise ou chaudière) utilisant du mazout.  Installation d'équipements neufs pour le système de chauffage alimenté à l'électricité ou par une combinaison d'énergies renouvelables.  Entrepreneurs accrédités RBQ	Maximum de 3 500 \$     selon des     paramètres à définir     au règlement.  Les travaux ne     doivent pas faire     l'objet d'une     demande d'aide     financière prévue par     un autre programme     (Exemple Chauffez     vert – Transition     énergétique Québec)	2020 : 75 000 \$ 2021+ : 25 000\$/an  En 2020 : environ 21 bâtiments pourraient bénéficier d'une subvention peu importe la typologie du bâtiment.  2021+ : environ 7 bâtiments pourraient bénéficier d'une subvention peu importe la typologie du bâtiment.

## **CHAUFFEZ VERT ET RÉNOCLIMAT**

#### DEUX PROGRAMMES QUÉBÉCOIS OFFERTS PAR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC

- Projet répondant à toutes habitations avec conditions
- L'incitatif est limité entre 17,5 % et 25,5 % du montant des travaux pour un remplacement



Nom du programme	Habitations admissibles	Travaux requis – démantèlement et d'installation	Période d'admissibilité	Montant de l'aide
Programme Rénoclimat (test d'infiltrométrie obligatoire)	Habitation unifamiliale individuelle, jumelée, en rangée, Duplex et triplex Immeuble résidentiel à logements multiples de 4 à 20 logements.	Remplacement des systèmes de chauffage central (fournaise ou chaudière) utilisant du mazout.  Installation d'équipements neufs pour le système de chauffage alimenté à l'électricité ou par une combinaison d'énergies renouvelables.	En vigueur jusqu'au 31 mars 2021.	L'aide financière est versée à la condition que la cote ÉnerGuide de l'habitation se soit améliorée après l'exécution des travaux afin d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment.  L'aide financière est établie selon le type d'habitation et de travaux de rénovation exécutés
Programme Chauffez-Vert	Habitation unifamiliale individuelle, jumelée, en rangée, Duplex et triplex  Immeuble résidentiel à logements multiples (max: 3 étages et d'une superficie maximale de 600 m².	Remplacement des systèmes de chauffage central (fournaise ou chaudière) utilisant du mazout.  Installation d'équipements neufs pour le système de chauffage alimenté à l'électricité ou par une combinaison d'énergies renouvelables.	En vigueur jusqu'au 31 mars 2021	De 875 \$ (duplex, triplex, maison jumelée ou en rangée) à 1 275 \$ (maison individuelle).



#### En résumé

#### Programme de remplacement des systèmes de chauffage au mazout

Il existe deux programmes (Chauffez-vert et Réno-climat) destinés aux propriétaires offerts par le gouvernement du Québec:

- Chauffez-Vert vise le système de chauffage au mazout (système de chauffage et chauffe eau au mazout ou du propane)
- Réno-climat vise l'étanchéité et l'amélioration de la résidence (chauffe-eau, thermopompe, système de chauffage)

Une aide financière de la Ville de Gatineau :

- 2020 : 75 000 \$ un maximum de 21 bâtiments pourraient bénéficier d'une subvention peu importe la typologie du bâtiment.
- 2021 + : 25 000 \$/an un maximum de 7 bâtiments pourraient bénéficier d'une subvention peu importe la typologie du bâtiment.



#### **IMPACTS ESTIMÉS**



 Favorise les changements de comportements

- Contribue à la lutte contre les changements climatiques
  - Réduction d'un contributeur majeur au GES (mazout)









- Taux de participation au programme;
  - Suivi et sondage des citoyens ayant obtenu une subvention.
- Suivi des impacts sur les gaz à effet de serre lors de la réalisation de l'inventaire des gaz à effet de serre pour l'année 2020 :
  - Analyse de l'impact de la réduction des GES dû au remplacement des fournaises au mazout.



#### **PROCHAINES ÉTAPES**



#### Mars 2020

- Avis de présentation du règlement visant un programme d'aide financière au remplacement du système de chauffage au mazout à l'électricité;
- Démarchage d'un partenaire pour le projet de couches lavables.

#### Avril 2020

- Adoption du règlement visant un programme d'aide financière au remplacement du système de chauffage au mazout à l'électricité;
- Promotion du programme écogestes.

#### Mai 2020

 Inscription des propriétaires souhaitant bénéficier du programme de remplacement du système de chauffage au mazout pour l'électricité.

#### • Étapes à venir pour l'ajout d'un écogeste

- Entente avec un organisme à but non lucratif pour le mandat des couches lavables;
- Approbation du protocole d'entente avec l'OBNL (éco-gestes couches lavables) retenu.



## RECOMMANDATION DU SERVICE DE L'URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT



Le Service de l'urbanisme et développement durable et le Service de l'environnement recommandent d'approuver l'implantation du programme de soutien aux écogestes :

 Subventionner 75 % du coût des travaux jusqu'à un maximum de 3 500 \$ pour le remplacement des systèmes de chauffage central utilisant du mazout par un système de chauffage à l'électricité.





### RECOMMANDATION DE LA COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, L'HABITATION ET L'ENVIRONNEMENT



Que sur la recommandation de la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement il est recommandé au conseil d'approuver deux programmes de soutien aux écogestes :

#### R-CDTHE-2019-10-10/03

- Subventionner un maximum de 5 000 \$ pour le remplacement des systèmes de chauffage central utilisant du mazout puisque la valeur moyenne pour le remplacement d'une fournaise au mazout est estimé à environ 5 000 \$.
- Soutenir financièrement un organisme à but non lucratif œuvrant dans le soutien aux familles afin d'offrir gratuitement des couches lavables pour une valeur maximale de 500 \$ par famille.





#### **RECOMMANDATION**



#### CP-2020-ENV-003

Que ce comité recommande au conseil d'approuver le programme de soutien aux écogestes :

 Subventionner 75 % du coût des travaux jusqu'à un maximum de 3 500 \$ pour le remplacement des systèmes de chauffage central utilisant du mazout par un système de chauffage à l'électricité.

Le second volet sera soumis ultérieurement.

